

#### N° 8127 - Mars 2019

### Génocide des Tutsi au Rwanda

Aux origines, la diabolisation d'une race imaginaire (lycée)

Pour rappel, il est possible selon l'abonnement à la **documentation photographique** retenu, d'accéder aux <u>compléments numériques</u>. Ces derniers proposent notamment des activités pédagogiques à l'image de l'exemple ci-dessous.

## Classes et programmes concernés

Matière histoire, Niveau Terminale : « Le génocide des Tutsi au Rwanda »

# Objectifs pédagogiques

Les élèves ont déjà étudié le génocide des Arméniens en première et commencé à construire la notion de génocide. Le programme de terminale aborde les génocides des juifs et des Tsiganes dans le cadre de la seconde guerre mondiale. Ces trois génocides ont par ailleurs été déjà étudiés en classe de troisième. Le génocide des Tutsi est donc le quatrième génocide abordé, il ne l'a pas été au collège.

Ainsi, la construction du concept de génocide étant largement engagée, l'étude du génocide des Tutsi pourraitelle être conçue comme la mise en relation du concept et des faits et centrée sur un des aspects du processus génocidaire à savoir la détermination d'un groupe cible.

Aborder le génocide des Tutsi du Rwanda par le biais de la détermination du groupe cible implique une approche par le temps long, au-delà du temps court de sa perpétration, en l'enserrant en amont et mais aussi en aval. Il permet également de contourner la description des modalités d'assassinat, particulièrement insoutenables pour se concentrer sur les mécanismes qui créent les conditions favorables au basculement dans le génocide. Ce faisant il donne une dimension civique à l'étude qui s'accompagne ainsi d'une réflexion sur les processus de stigmatisation, de racialisation et d'essentialisation d'un groupe humain dans une société, processus qui peuvent conduire à un génocide. Il conviendra cependant d'adjoindre à l'étude des éléments de contexte afin de ne pas donner l'impression de l'inéluctable, d'un enchaînement mécanique et fatal mais au contraire de montrer que le basculement dans le génocide aurait pu être évité, qu'il est le résultat de choix dans des moments de crise, choix qui auraient pu être différents. L'indifférence, le manque de volonté de la communauté internationale, la passivité voire la complicité de certains Etats dont la France permettent également l'accomplissement du projet génocidaire.

Il s'agit également de sortir d'une représentation du génocide des Tutsi comme relevant d'une guerre tribale, incompréhensible avec des violences liées à des pratiques culturelles ancestrales en Afrique. L'une des principales difficultés de l'étude réside dans la confrontation à une violence particulière commise notamment entre voisins avec la volonté de provoquer la souffrance à un degré le plus élevé possible en niant l'humanité de l'Autre. Etant l'une des spécificités de ce génocide, elle ne pourra être éludée, mais il est essentiel qu'elle soit accompagnée d'éléments de compréhension faisant appel à différentes approches.

La démarche proposée se décompose en deux étapes correspondant à deux échelles spatiotemporelles : la première à l'échelle micro locale qui permet de saisir le génocide dans le temps court de sa perpétration pour insister sur des caractéristiques de ce génocide (un génocide de proximité, extrêmement rapide, commis avec la participation des voisins contre leurs voisins) et la seconde à l'échelle du Rwanda de la période coloniale et

indépendante avec la construction de la race et sa radicalisation. En classe de terminale, il est envisageable de faire travailler les élèves sur des documents d'historiens, d'anthropologues de façon à ce qu'ils puissent non seulement établir des faits mais aussi construire des outils qui permettent de les penser.

Un travail de groupe serait bienvenu pour la première étape, il permettrait aux élèves de croiser leur compréhension et leur exploitation des documents, de se répartir les recherches documentaires et de ne pas rester seul devant des informations particulièrement éprouvantes. Il pourrait être utile de les inviter à verbaliser leur ressenti, les difficultés qu'ils ont rencontrées, les émotions qu'ils ont pu éprouver et qu'éprouve tout chercheur afin de les aider à les mettre à distance.

### Sites à consulter :

- <a href="http://www.memorialdelashoah.org/rwanda/index.html">http://www.memorialdelashoah.org/rwanda/index.html</a>: très riche qui présente des documents nombreux et de différentes natures et permet de renouveler les entrées.
- <a href="https://www.ibuka-france.org/">https://www.ibuka-france.org/</a> site de l'association mémorielle : Mémoire, Justice et Soutien aux rescapés du génocide des Tutsi Rwanda 1994 qui publie de nombreux documents, organise des conférences et renvoie à d'autres sites.

Il est possible d'ouvrir l'étude par les paysages du génocide : les ruines d'une maison appartenant à une famille entièrement décimée pendant le génocide et un texte évoquant des espaces abandonnés.

Photographie prise dans l'ancienne commune de Shyorongi. (Photographie prise par Hélène Dumas et accessible sur le site du Mémorial de la Shoah à l'adresse : http://www.memorialdelashoah.org/rwanda/fiches/ruines-maison-victimes-fiche131.html).

« Il faut une mémoire, des souvenirs, un savoir pour lire un espace aujourd'hui nu, vierge de toute présence humaine. Impossible de déceler dans la luxuriance végétale la trace d'un enclos familial, les vestiges d'une vie passée. L'extermination des familles tutsi de la colline de Nyarusange se lit d'abord par le vide, par la banalité d'un champ en friche mais aussi à travers cette étrange impression de calme, là où partout au-ailleurs le moindre arpent de terre est sillonné, labouré, habité. »

Hélène Dumas, Le génocide au village. Le massacre des Tutsi au Rwanda, Paris, Seuil, 2014

Cette entrée permet d'aborder un génocide par ses conséquences et les traces qu'il laisse dans une société et un territoire : la disparition d'une partie de la population, l'abandon –souvent après le pillage – des lieux qu'elle occupait, les maisons ruinées, les champs abandonnés repris par une végétation sauvage, l'absence et le vide.

• Première étape : à l'échelle micro locale, établir les faits à partir d'un lieu de massacre : que s'est-il passé dans l'église de Ntarama ? Comment l'expliquer ?

#### Documents utilisés

Document 1: Un charnier dans une église (photographie), cf. dossier 8127 page 33

**Document 2 :** Le génocide des Tutsi et l'offensive militaire du Front Patriotique Rwandais (FPR) (carte), cf. dossier 8127 page 33

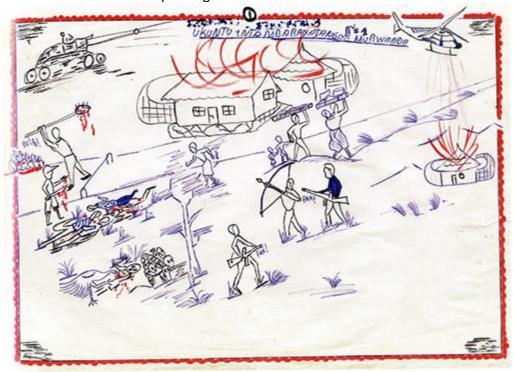
**Document 3 :** Un soldat gouvernemental et un milicien *Interahamwe* hutu (photographie), cf. dossier 8127 page 37

Document 4 : Un « génocide des voisins » au Rwanda (texte), cf. dossier 8127 page 37

Document 5: Dessin d'un jeune garcon tutsi (dessin), cf. dossier 8127 page 41

Document 5 bis: Dessin d'un jeune garçon tutsi (dessin) ci-dessous

Dessin d'un enfant rescapé du génocide des Tutsi.



© Richard A. Salem. National Council of the Churches of Christ in the USA. D.R.- Site: Mémorial de la Shoah. (<a href="http://www.memorialdelashoah.org/rwanda/fiches/rescape-genocide-rwanda-fiche312.html">http://www.memorialdelashoah.org/rwanda/fiches/rescape-genocide-rwanda-fiche312.html</a>)

**Document 1** : un lieu de massacre : Ntarama (district de Bugesera, province de l'Est- Sud de Kigali) avril 1994. Près de 5000 Tutsi ont été assassinés dans cette église.

- le 6 avril 1994 : dans les heures qui ont suivi le décès du président Habyarimana, les meurtres de Tutsi débutent à Kigali.
- 7 avril 1994 : les maisons des Tutsi sont incendiées à Ntarama. Devant la résistance des Tutsi, la milice Interahamwe de Ntarama fait appel à des renforts d'autres milices basées à Bugesera.
- 9 avril 1994 : les Tutsi se réfugient à l'église de Ntarama. Comme pour beaucoup de Tutsi à travers le pays, ils pensent être en sécurité dans l'enceinte de l'église, parce que lors des massacres précédents, les assaillants avaient respecté les sites religieux.
- 13 avril 1994 : la milice Interahamwe sous la direction de François Karera, alors préfet de l'ancienne préfecture de Kigali rural, mène un recensement des Tutsi à l'église de Ntarama et ordonne aux Tutsi qui y sont rassemblés d'y rester afin que le gouvernement puisse garantir leur sécurité. C'est une stratégie déployée dans tout le Rwanda qui a pour but de rassembler ceux qui se cachent.
- 15 avril1994 : les soldats et les miliciens *Interahamwe* se rendent à l'église et lancent une attaque coordonnée et systématique contre environ 5 000 Tutsi qui s'y trouvent. Les attaques initiales impliquent des soldats et des miliciens Interahamwe armés d'armes à feu et de grenades ; ensuite, les Interahamwe, entrés dans l'église utilisent des machettes et d'autres armes contondantes et des armes blanches pour tuer ceux qui sont encore en vie.
- du 15 avril au 14 mai : Le génocide se poursuit dans le district de Bugesera : les Tutsi encore en vie sont recherchés, pourchassés et assassinés
- 14 mai 1994 : l'arrivée des soldats du FPR met fin aux tueries dans le district.

- 14 avril 1995 : l'église de Ntarama est transformée en site mémorial dédié aux 5 000 personnes qui ont été tuées à l'intérieur de l'église, dans la cuisine des prêtres, dans le bâtiment de l'école du dimanche et dans le jardin de l'église.

Il est possible de mettre en regard la chronologie du génocide à l'échelle du Rwanda et celle du massacre de Ntarama :

- 6 avril 1994 : l'événement déclencheur : attentat contre l'avion du président Habyarimana
- 7 avril 1994: la mise en place d'un gouvernement intérimaire dominé par les extrémistes hutu, reprise de la guerre civile, assassinat des Hutu modérés (dont la première ministre Agathe Uwilingiyimana). Lynchage des casques bleus belges qui assuraient la sécurité de la première ministre.
- 8-14 avril 1994 : évacuation des ressortissants étrangers
- 17 avril 1994 : destitution des préfets hostiles aux massacres
- 21 avril 1994 : résolution de l'ONU réduisant les effectifs de la MINUAR<sup>1</sup>
- 17 mai 1994 : résolution de l'ONU mettant en place la MINUAR II, embargo sur les armes
- 31 mai 1994 : le secrétaire général de l'ONU parle de génocide dans un rapport officiel
- 23 juin 1994 : début de l'opération Turquoise (France)
- 4 juillet 1994 : prise de Kigali par le FPR
- 17 juillet 1994 : prise de Gisenyi par le FPR : fin de la guerre et du génocide.

**Document 3**: permet d'évoquer des acteurs du génocide, commis par l'armée régulière (soldat des FAR²) avec des armes offensives (grenades, mitraillettes) et les miliciens Interahamwe armé d'une machette, arme importée massivement de Chine dès avant le génocide.

**Document 4**: souligne l'importance des voisins comme acteurs du génocide. Les assassinats sont commis par des proches, sur des lieux du quotidien. Les victimes ne sont pas déportées ni déplacées sur de longues distances à la différence des victimes arméniennes, juives ou tsiganes. Cette proximité des assassins et de leurs victimes laisse peu de chance de survie à ces dernières qui sont connues et recherchées par des personnes qui les connaissent. Elles cherchent refuge et se cachent à proximité de leur lieu de vie, la fuite étant rendue impossible par les nombreux barrages érigés sur les routes.

**Documents 5 et 5 bis**: les dessins constituent par leur nature une médiation et introduisent une certaine distance pour aborder les modalités de mise à mort. On peut repérer les types d'armement (armes de guerre, machette, gourdin...), les acteurs (militaires, civils), les victimes (individuelles, en groupes), les lieux d'assassinat (lieux de culte, bâtiments collectifs, maison individuelle, marais, rivière) ...

A partir de la mise en relation et du croisement de ces documents (et éventuellement de recherches ou de documents complémentaires qui permettront une plus ou moins grande précision) on peut attendre des élèves qu'ils mettent en évidence :

- un massacre commis dans une église, qui vise à tuer toutes les composantes d'une population ciblée, hommes, femmes et enfants ;
- un massacre commis par une armée régulière utilisant de l'armement moderne, appuyée par des milices (*Interahamwe*) armées de machettes et par la collaboration de la population civile utilisant des armes contondantes ou des armes blanches spécialement fabriquées pour l'assassinat, parfois des outils agricoles ;
- dans le contexte d'une guerre civile ;
- en avril 1994.

La première étape peut être conclue sur :

- un rappel sur le concept de génocide :
  - la sélection des populations ciblées selon un ou plusieurs critères identitaires ;
  - la mise en œuvre d'un programme, d'une planification par l'Etat ;
  - le caractère systématique des massacres sans distinction d'appartenance sociale, d'âge ou de sexe ;
  - l'intention délibérée de commettre ce crime ;
- des spécificités du génocide des Tutsi du Rwanda.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> MINUAR : Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda. La MINUAR a été initialement créée pour aider à mettre en œuvre les accords de paix d'Arusha signés par les parties rwandaises le 4 août 1993.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> FAR : Forces Armées Rwandaises : armée officielle du Rwanda composée presque exclusivement de Hutu

- la rapidité de la perpétration du génocide, la moitié des Tutsi qui seront assassinés le sont dans les trois premières semaines et pour trois quart d'entre eux sur leur colline ou dans leur maison. Les massacres commencent quelques heures à peine après l'attentat contre le président Juvénal Habyarimana ce qui accrédite la thèse de la préméditation du génocide dans un contexte d'acculturation à la violence et aux massacres :
- la population civile participe massivement, les hommes mais aussi les femmes et les enfants. Tous les degrés de l'Etat sont mobilisés, de l'Etat central aux relais locaux (préfets, bourgmestres...) avec transmission des ordres de génocide aux autorités locales. Les milices *Interahamwe* appuient les militaires et encadrent les civils qui participent aux assassinats. Il convient de souligner également le rôle des partis extrémistes, des médias (Radio Télévision Libre des Mille Collines, presse...);
- les transgressions sont multiples, avec la rupture des liens de proximité (les assassins connaissent leurs victimes, sont des proches), des liens familiaux (les assassinats sont également commis dans les familles). Les lieux de culte deviennent massivement des lieux d'assassinat.

## • Deuxième étape : Les sources du génocide : la racialisation des populations

**Document 6 :** La racialisation imposée à la société rwandaise au XXème siècle (texte), cf. dossier 8127 page 31

Document 7 : Le manifeste des Bahutu (texte), cf. dossier 8127 page 31

**Document 8 :** Carte d'identité rwandaise indiquant l'ethnie (document iconographique), cf. dossier 8127 page 31.

Document 9 : Couverture de la revue Kangura (Une de journal), cf. dossier 8127 page 31.

**Document 10 :** chronologie

- mars 1897 : établissement du protectorat allemand
- avril-mai 1916 : début de l'occupation belge
- 1922 : le Rwanda est confié par la SDN à la Belgique en tant que territoire sous mandat
- 1946 : le Rwanda est confié à la Belgique en tant que territoire sous tutelle par l'ONU
- 1957 : manifeste des Bahutu : Les Tutsi, érigés par le colonisateur en ethnie dominante, sont de plus en plus dénoncés par la majorité hutu à partir des années cinquante. Dans le Manifeste des Bahutu, neuf intellectuels hutu cristallisent cet antagonisme
- novembre 1959 : guerre civile qui entraîne le départ en exil de 300 000 Tutsi. La majorité hutu prend le pouvoir, avec le soutien des autorités coloniales et de l'Église catholique
- 28 janvier 1961 : coup d'Etat : proclamation de la Première République (président Grégoire Kayibanda)
- 25 septembre 1961 : élections législatives ; référendum sur l'abolition de la monarchie
- décembre 1963-janvier 1964 : raids d'exilés tutsi contre le nouveau régime suivis de massacres de plusieurs milliers de Tutsi (préfecture de Gikongoro)
- février –mars 1973 : Les Tutsi, élèves et professeurs, sont systématiquement expulsés de l'enseignement, quelques-uns massacrés dans les établissements scolaires. Ces événements provoquent une nouvelle vague d'exode des Tutsi
- 5 juillet 1973 : coup d'Etat militaire : Juvénal Habyarimana président de la République
- 19 décembre 1978 : adoption d'une nouvelle Constitution : le MRND (Mouvement révolutionnaire national pour le développement, parti fondé par le président Habyarimana qui est de droit parti unique jusqu'en 1991)
- octobre 1982 : crise des réfugiés d'Ouganda
- décembre 1987 : fondation du FPR (Front patriotique Rwandais) par les exilés tutsi en Ouganda
- mai 1990 : lancement de Kangura
- -1er octobre 1990 : attaque du FPR au Nord du Rwanda, début de la guerre civile
- octobre 1990 : arrestation de milliers de « suspects « et « complices » supposés du FPR, massacres de Tutsi
- janvier 1991 : offensive du FPR sur Ruhengeri, massacre de Tutsi en représailles
- -10 juin 1991 : nouvelle constitution annoncant le multipartisme
- fin 1991 : création des Interahamwe, milice du MRND
- 4 -10 mars 1992 : massacre de Tutsi dans le Bugesera (préfecture de Kigali rural)
- juillet 1992 : début des négociations à Arusha en le FRP dirigé par Paul Kagamé et l'Etat Rwandais
- 21-26 janvier 1993 : massacres de Tutsi dans les préfectures de Gisenyi et Kibuye
- 8 février 1993 : offensive du FRP sur Ruhengeri

- avril 1993 : création de la RTLM : Radio Télévision Libre des Mille Collines qui épand une propagande virulente contre les Tutsi, les Hutu modérés, les Belges et la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). La station sera accusée d'avoir créé une atmosphère de haine qui a préparé le terrain au génocide
- 4 août 1993 : signature des accords d'Arusha qui doivent mettre fin à la guerre civile
- octobre 1993 : création de la MINUAR qui doit veiller à l'application des accords d'Arusha
- novembre 1993 : création du Hutu Power : mouvement extrémiste hutu qui revendique le pouvoir exclusif des Hutu sur le Rwanda « purifié » de la présence des Tutsi
- 17-18 novembre 1993 : assassinats de Tutsi dans la sous-préfecture de Kirambo
- 28 décembre 1993 : installation d'un bataillon du FPR à Kigali
- 6 avril 1994 : attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, reprise de la guerre civile et début du génocide.

Si le basculement génocidaire a pu être aussi rapide et aussi efficace c'est qu'il s'appuie sur une préparation et un conditionnement de la population par l'appareil d'Etat.

A la veille de la colonisation le royaume du Rwanda est un royaume centralisé dont la population est structurée en une vingtaine de clans composés d'éleveurs, les Tutsi, d'agriculteurs, les Hutu, majoritaires, et d'artisans, les Twa (qui sont issus des populations pygmées qui peuplaient primitivement le Rwanda). Les termes de Tutsi, Hutu et Twa renvoient alors à des catégories socio-économiques. C'est le clan qui est alors la référence identitaire de chaque Rwandais. Les principales activités sont l'élevage, plutôt pratiqué par les élites et l'agriculture, qui dans une économie de subsistance, sont deux activités plus complémentaires que concurrentes même si dans un contexte de pression démographique les tensions peuvent se développer. Il semble que progressivement le terme de Tutsi ait désigné l'ensemble des éleveurs, qui constituent l'élite politique et détiennent le pouvoir monarchique, celui de Hutu les agriculteurs. Mais les appartenances ne sont pas figées et il est possible de passer d'un groupe à l'autre: un Hutu riche propriétaire de bétail peut devenir Tutsi. Cependant un « triple processus de systématisation, de hiérarchisation et de racialisation – sans possibilité donc de passer d'une catégorie à l'autre- des catégories Hutu et Tutsi se cristallisa pendant la période coloniale » (Florent Piton, *Le génocide des Tutsi du Rwanda*, Paris, La Découverte, 2018, p 18), alors que tous partagent la même langue (le kinyarwanda), le même territoire et la même culture.

Les querelles dynastiques et les problèmes de succession favorisent l'implantation des Européens dans un contexte de concurrence pour les possessions coloniales. En 1910, c'est l'Allemagne qui obtient finalement le Rwanda, qui constitue avec le Burundi la *Deutsch-Ostafrika*. Suite à sa défaite lors de la Première Guerre mondiale, l'Allemagne perd ses colonies et le Rwanda et le Burundi passent sous la domination belge. Le système monarchique est maintenu par les deux puissances coloniales successives qui font le choix d'une administration indirecte et s'appuient donc sur les Tutsi. La domination coloniale s'est par ailleurs accompagnée d'une évangélisation catholique, protestante et adventiste.

**Document 6**: permet de dégager les modalités de racialisation des groupes sociaux. La pensée raciste et racialiste est introduite par les Européens dans les Grands Lacs à la fin du XIXème siècle, avant d'être intériorisée par les acteurs sociaux locaux tout au long du siècle suivant. Les « ethnies » Hutu et Tutsi procèdent ainsi de l'imaginaire des colonisateurs allemands et belges instituant le mythe d'une race Tutsi supérieure.

**Document 7 :** texte fondateur du mouvement hutu, signé par neuf intellectuels hutu dont le futur président de la première République, Grégoire Kayibanda, dans le contexte du développement du mouvement nationaliste et du rejet de la domination coloniale. Le manifeste lie le débat social et politique à la question ethnique et raciale. L'extrait permet de saisir la racialisation du discours politique, selon un schéma binaire et simpliste de dominants minoritaires, les Tutsi et de dominés majoritaires injustement opprimés, les Hutu.

Au début des années 1960, le mouvement de libération anticolonial, en s'appuyant en grande partie sur un ethno-nationalisme hutu, implante durablement dans la société rwandaise le rejet de la « classe dominante » tutsi. La lutte pour l'indépendance s'accompagne de la lutte contre la monarchie. Exploité et exalté l'antagonisme ethnique devient une composante essentielle de la nouvelle République rwandaise qui réduit progressivement toute forme d'opposition politique, notamment celle du Front Patriotique Rwandais (FPR) à une lutte raciale.

**Document 8** : c'est au tournant des années 1920-1930, sous la domination belge que la mention des catégories « hutu », « tutsi » et « twa » apparait sur les documents d'identité. Les colonisateurs belges ont interprété de façon ethnique la structure socio-professionnelle de la population, sous l'influence aussi de l'organisation héritée

des colonisateurs précédents, les Allemands et sans tenir compte des références claniques. Cette pratique, qui sera reprise après l'indépendance sur les cartes d'identité, fixe l'appartenance ethnique à qui elle donne une réalité intangible. La mention de l'ethnie est supprimée sur les cartes d'identité après le génocide.

**Document 9**: permet de montrer la radicalisation du discours, la tonalité très clairement meurtrière en analysant les références et les slogans dans le contexte de la guerre civile et de la création des milices *Interahamwe*. Le portrait de Grégoire Kayibanda (1er mai 1924-15 décembre 1976), premier président de la République du Rwanda (de 1961 jusqu'au coup d'Etat du 5 juillet 1973 organisé par Juvénal Habyarimana), met en avant une figure de la lutte contre la monarchie tutsi, rédacteur et signataire avec d'autres intellectuels du manifeste des Bahutu (document 7) et de la racialisation du discours politique. La partie droite de la couverture évoque la guerre et l'importance des moyens militaires déployés fait allusion à la révolution de 1959 et aux massacres du début des années 1960. La machette constitue clairement un appel au meurtre. La radicalisation du discours apparaît également dans l'animalisation dégradante des Tutsi, assimilés à des « cafards » dont il faut se débarrasser.

Le document permet d'évoquer l'importance des médias dans le conditionnement de la population, conditionnement dont l'efficacité sera amplifiée par la RTLM (Radio Télévision Libre des Mille Collines).

La chronologie (plus ou moins fournie) donnée aux élèves, croisée avec le document 6 doit leur permettre

- de situer les documents 7, 8 et 9 dans leur contexte
- de mettre en relation les événements politiques et la radicalisation du discours anti Tutsi
- la répétition des massacres de Tutsi qui acculture les populations à la violence et facilite le basculement génocidaire.

Il faut insister sur le fait que ce ne sont pas « les Hutu » qui ont tué « les Tutsi », mais une machine politique extrémiste qui a choisi de faire des Rwandais étiquetés comme Tutsi le bouc émissaire de toutes les difficultés rencontrées par le pays.